

# INSTALLER UN RUCHER DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Un **rucher pédagogique** est un ensemble de ruches abritant des colonies d'abeilles, installées au sein d'une école ou établissement scolaire. La gestion et le suivi sont réalisés conjointement par des personnels et des élèves. La production de miel n'est pas un objectif en soi. L'installation d'un rucher pédagogique est un outil scolaire qui permet de mettre en place un projet pédagogique sur le long terme. Il sert d'outil de démonstration et d'étude dans de nombreuses disciplines et des éducations à.

## Points de vigilance :

1. L'entretien d'un rucher est une activité nécessitant des connaissances techniques.
2. L'installation d'un rucher doit respecter un cadre réglementaire.
3. L'accompagnement par un apiculteur est indispensable.
4. Le calendrier scolaire n'est nécessairement adapté à la période de récolte.
5. En lien avec la localisation de l'établissement une réflexion s'impose sur les conséquences de l'élevage d'abeilles domestiques sur la biodiversité. Lire à ce propos une note de l'institut Paris Région- Agence Régionale de la Biodiversité du 6 juin 2023 OAR Hemminki Johan. [Note de l'institut Paris Région 2023](#)

## Enjeux :

- Favoriser le développement ou le maintien de la biodiversité végétale puis animale dans un périmètre proche.
- Reconnecter les élèves avec la nature, le vivant.
- Sensibiliser les élèves et la communauté éducative au rôle de l'abeille dans l'environnement.
- Faire acquérir des connaissances sur l'élevage des abeilles et développer des compétences.

## Niveau : tous les niveaux

## Pistes pédagogiques :

- Élevage et formes d'agriculture (Cycle 3, Seconde et Première)
- Le cycle de développement des êtres vivants (Cycle 3 et cycle 4)
- Biodiversité et impacts anthropiques

## Démarches pour installer un rucher pédagogique :

Certaines démarches sont obligatoires d'autres recommandées. Il faut bien connaître la réglementation.

La ruche doit se trouver à **plus de 20 mètres des habitations ou d'une voie publique**. (mais cette réglementation dépend de chaque département). Cette prescription de distance ne s'applique pas si le rucher est entouré d'un mur, d'une haie continue d'au moins deux mètres de haut. Ainsi un rucher entouré d'un mur de deux mètres de haut peut être, au regard de la loi, installé n'importe où.

Les démarches obligatoires	Les démarches recommandées
<b>Un vote au Conseil d'administration</b> permet d'entériner le projet Rucher pédagogique à l'échelle de l'établissement.	<b>Se renseigner sur les ruchers existants</b> dans un environnement proche. En milieu urbains, s'il y a trop d'abeilles et pas assez de fleurs mellifères, l'installation de nouveau rucher sera délétère en augmentant la compétition.
<b>Une déclaration sur le site du ministère de l'agriculture</b> de détention et d'emplacement du rucher. Elle permet d'obtenir un NAPI ou numéro d'apiculteur. Déclaration à renouveler chaque année <a href="https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/DEMARCHES/PARTICULIER/EFFECTUER-UNE-DECLARATION-55/ARTICLE/DECLARER-DES-RUCHES?ID_RUBRIQUE=55">https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/DEMARCHES/PARTICULIER/EFFECTUER-UNE-DECLARATION-55/ARTICLE/DECLARER-DES-RUCHES?ID_RUBRIQUE=55</a>	<b>Une assurance</b> est recommandée.  Au regard de la loi, chaque apiculteur est pleinement responsable des dégâts éventuels causés par ses abeilles. Les vols ne sont pas à exclure.
<b>Règlementation locale :</b> Le préfet de votre département et le maire de votre commune peuvent déterminer une distance minimale à respecter entre les ruches et les propriétés voisines ou la voie publique (arts 211-6 et 211-7 du Code rural)  Se renseigner auprès de <b>la mairie ou de la DDPP</b> Direction départementale de la Protection des Populations.	<b>Les arrêtés par départements</b>  <a href="#">Apiculture - Animaux de rente - Animaux - Actions de l'État - Les services de l'État en Morbihan</a>  <a href="#">Déclaration de détention et d'emplacement de rucher - Apiculture - Monde animal - Démarches - Les services de l'État en Finistère (finistere.gouv.fr)</a>  <a href="#">Arrete-Prefectoral-1982_Implantation-rucher-distance.pdf (gdsa22.bzh)</a>  <a href="#">Arrete_prefectoral_emplacement-ruches-35.pdf (apiculture35.fr)</a>  <a href="#">Les différences entre les départements français</a>
<b>Un numéro de Siret</b> est obligatoire si le miel est vendu. <a href="https://procedures.inpi.fr/?/">https://procedures.inpi.fr/?/</a>	
<b>Des personnels doivent être formés et être en relation avec un apiculteur professionnel ou une association spécialisée.</b>	

## Coûts et financement

L'installation d'un rucher implique du matériel qui peut s'avérer coûteux. Le budget de départ peut être estimé entre de 400 à 500 euros pour une ruche. D'autres éléments que ceux mentionnés peuvent faciliter le travail au rucher, voire se révéler indispensables à plus ou moins long terme (bandelettes de traitement anti-varroa, dispositifs anti-frelons asiatiques...)

Les possibilités de financement :

Ecoles : faire une demande à la mairie

Collèges : fonds propres ou conseil départemental

Lycées : fonds propres ou Karta

### Kit pour débiter le rucher :

- Une ruche complète : plancher, corps, une ou deux hausses, plateau couvre-cadres, toit, portes, cadres, partitions
- Une combinaison par personne
- Une paire de gants en cuir ou latex
- Un lève-cadre
- Un enfumoir et le combustible associé
- Un essaim d'abeilles

## Ressources

- Construire une ruche :  
[http://edd.ac-amiens.fr/IMG/pdf/detail\\_de\\_la\\_ruche.pdf](http://edd.ac-amiens.fr/IMG/pdf/detail_de_la_ruche.pdf)
- Affiches pédagogiques  
<https://www.alosnys.com/panneau-pedagogique-ruche-et-abeilles>
- Atelier ruche au collège Kerdurand  
[https://collegekerdurand.bzh/index.php?id\\_menu=11&id\\_article=242](https://collegekerdurand.bzh/index.php?id_menu=11&id_article=242)  
<https://youtu.be/f2C1TTjID64>
- Un apiscopes dans ma classe  
<https://www.youtube.com/watch?v=9bxT4MOZYFU>
- Le site de l'académie de Créteil propose de nombreuses fiches techniques autour du jardin  
<https://edd.ac-creteil.fr/-Fiches-techniques->
- L'aventure du rucher pédagogique au lycée Jacques Brel de la Courneuve  
<https://pdf.live/edit?url=https%3A%2F%2Fedd.ac-creteil.fr%2FIMG%2Fpdf%2Frucher.pdf&source=f&installDate=011424>
- Nouvelles dispositions nationales relatives à la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs  
[20220506\\_Note\\_abeilles\\_VF.pdf](20220506_Note_abeilles_VF.pdf) (anses.fr)
- L'abeille et le droit



Et [Les abeilles \(gdsa22.bzh\)](http://gdsa22.bzh)



L'abeille: animal domestique ou animal sauvage?

# VOUS CONSTATEZ DES MORTALITÉS OU DES AFFAIBLISSEMENTS DE COLONIES D'ABEILLES



DÉCLAREZ LES RAPIDEMENT à l'OMAA Bretagne  
(Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère)



UN NUMÉRO : 02 44 84 68 84  
ET/OU [declaration-omaa@gtv-bretagne.org](mailto:declaration-omaa@gtv-bretagne.org)



Pour vous aider à comprendre ce qui impacte vos colonies



Pour participer collectivement à la meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère

Pour plus d'information : <http://plateforme-esa.fr>

